## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision nº 11004 du 29 octobre 2015 portant promotion de sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR: INTJ1517890S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 10951 du 29 octobre 2015 (NOR: INTJ1517889S),

Décide:

## Article 1er

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1er décembre 2015:

Mistral, Christian Nigend : 339 328 Renard, Eric Nigend : 252 686

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le ler décembre 2015:

Jessour, IssamNigend : 251 708Frutos, Jean-FrançoisNigend : 104 547Hardy, StéphaneNigend : 277 151Gimenez, ValérieNigend : 137 715Bianchin, ChristopheNigend : 266 541

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1er décembre 2015:

Lemaître, DavidNigend : 251 939Charoloy, CédricNigend : 250 704

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 octobre 2015.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens, F. Hubert